



Vous avez été victime d'un cambriolage ? Que faire ?

► **Appelez immédiatement le 17** de jour comme de nuit.



► **Ne touchez à rien**, cela facilitera le travail des enquêteurs et leur permettra de relever tous les indices.

► **Dressez une liste complète de tout ce qui vous a été dérobé**

► **Déposer plainte**, le plus rapidement possible, au commissariat de police le plus proche de votre lieu de domicile.

► **Faites opposition**, le plus tôt possible, auprès de votre banque ou de votre centre de chèques concernant les cartes de paiement et les chèques dérobés ; par lettre recommandée auprès de la Chambre Syndicale des Agents de Change ou de l'organisme émetteur, dans le cas d'un vol de titres ou de valeurs mobilières.

Chèque volé.....08.92.68.32.08
Carte bancaire volée.....08.92.70.57.05

► **Si nécessaire, remplacez rapidement tous vos verrous, serrures et codes d'accès, après le passage de la police.**



La prévention c'est l'affaire de tous



Contactez « **le correspondant sûreté** » du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre commune, afin d'obtenir des conseils sur la mise en sécurité de votre habitation, et limiter ainsi les risques de cambriolage.

La protection du voisinage, c'est un ensemble de moyens et d'actions à entreprendre pour favoriser le développement d'un esprit de coopération, et par conséquent mieux combattre la délinquance locale et le vol par effraction:

► **Brisez l'isolement de certains résidents de votre quartier.**

► **Informez vos voisins** sur la mise en pratique de règles simples de sécurité, ainsi que sur l'importance d'une surveillance mutuelle de vos biens en cas d'absence.

► **Signalez rapidement et avec précision tout comportement suspect ou situation inhabituelle** (type de situation et localisation précise, nombre de personnes concernées, signalement détaillé de l'individu et de sa tenue vestimentaire...).

► **N'intervenez jamais personnellement mais prévenez aussitôt la police ou la gendarmerie.**

COMPOSEZ LE :

24 h / 24

17

7 j / 7

Ne pas jeter sur la voie publique



PREVENTION LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Pour lutter contre les cambriolages

**La Police
et
la Gendarmerie**

vous donnent

quelques conseils pratiques





Vous êtes chez vous !
Méfiez-vous des vols par ruse
ou par usage de fausse qualité

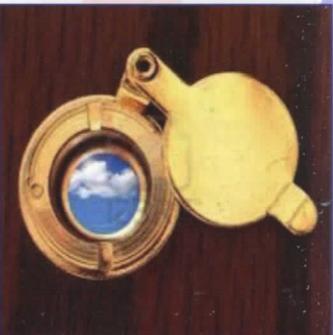
De plus en plus, les escrocs abusent de la confiance et de la gentillesse des habitants.

Pour éviter d'être victime de ce genre d'escroquerie, **ne laissez pas entrer chez vous des personnes inconnues :**

- ▶ Même s'il s'agit de femmes et d'enfants.
- ▶ Dans le cas d'une personne en uniforme (agents ERDF, policiers, agents du service des eaux...), **exigez une carte professionnelle** avant toute intrusion chez vous.

▶ **Ne laissez entrer qu'une seule personne à la fois**, surtout si vous êtes seul.

▶ Si vous avez un doute, **faites appel à un voisin ou à la police en composant le «17».**



▶ Prenez aussi garde au **HOME-JACKING**. Il s'agit d'un vol de véhicule commis après avoir volé les clés dans une habitation, souvent alors même que le propriétaire se trouve au domicile.

- Afin de vous en prémunir, évitez de laisser sacs à main et trousseaux de clés dans le couloir proche de la porte d'entrée.
- Ne laissez pas les papiers du véhicule à bord et veillez à connaître par cœur votre numéro d'immatriculation.

Vous sortez ! Soyez vigilants



▶ **Fermez bien toutes les issues de votre habitation** (portes, fenêtres, cave, garage...) même pour une absence de courte durée.

▶ **Ne cachez pas vos clés à l'extérieur**, même si vous pensez que c'est un endroit sûr (paillason, boîte aux lettres, pot de fleurs...), ces endroits sont connus et visités en premier.

▶ **N'indiquez que votre nom et jamais le prénom** sur la sonnette d'entrée comme sur votre boîte aux lettres.

▶ **Ne tentez pas les voleurs**, en conservant par exemple une importante somme d'argent chez vous, même dans une cachette que vous estimez « introuvable », ou en mettant en évidence des objets de valeur ; déposez les dans un lieu sûr ou dans le coffre de votre banque.

▶ **Renforcez votre porte d'entrée par une ou deux serrures supplémentaires**, même si vous pensez que la vôtre est suffisamment solide. Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps ! Protégez les autres issues (portes arrières, soupirail...) et installez, si possible, une alarme avec un éclairage extérieur à détection de présence.

▶ **Donnez l'impression**, notamment lors de la période hivernale, **que l'appartement ou la maison est occupé**, en installant un système d'éclairage automatique.



Vous partez en vacances !
Prenez vos précautions



▶ Dans le cadre de l'Opération Tranquillité Vacances (ronde des forces de sécurité autour des maisons des vacanciers) organisée lors de chaque période de vacances, **signalez votre départ auprès des services de police.**



▶ **Assurez-vous d'avoir bien verrouillé l'ensemble des issues de votre habitation.**

▶ **Ne laissez aucun outil ou échelle** dans votre jardin ou à proximité immédiate du logement. Cela faciliterait l'accès des lieux aux voleurs.

▶ **Ne communiquez pas votre absence prolongée ou non sur votre répondeur téléphonique ou sur les réseaux sociaux.**

▶ **Demandez aux services de la Poste ou à l'un de vos voisins de conserver votre courrier.** Une boîte aux lettres pleine est le signe d'une habitation vide d'occupants.

▶ **Indiquez la durée de votre absence à vos amis ainsi qu'à vos voisins.** Donnez vos clés à une personne de confiance qui pourra venir chez vous et ainsi donner l'impression que le logement est occupé.